

Technicien supérieur en système d'information géographique

RNCP5301 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	231n
Formacode(s)	12232, 31008
Code(s) ROME	M1808
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	25/02/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS GESTION ECOLE AGRICULTURE ETABLIERES	78644691400040	Former et organiser l'évaluation
ASS GESTION ECOLE AGRICULTURE ETABLIERES	78644691400214	Former et organiser l'évaluation
GRETA 89	19890005200020	Former et organiser l'évaluation
IDGEO	79495216800019	Former et organiser l'évaluation
IDGEO	79495216800027	Former et organiser l'évaluation
LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE HENRI LORITZ	19540042900021	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien supérieur en système d'information géographique crée et exploite des bases de données géographiques, avec des logiciels de systèmes de gestion de bases de données (SGBD) ou de systèmes d'informations géographiques (SIG). Ces bases de données géographiques et les programmes ou progiciels qui permettent leur exploitation constituent des systèmes d'information géographique. Les bases de données géographiques se composent :

- de données graphiques (cartographiques, topographiques, topométriques) ;
- et de données attributaires, par exemple : démographiques (densité de la population), économiques (PIB/habitant), techniques (nature, diamètre, profondeur et pente d'un réseau d'assainissement), commerciales (nombre et surfaces des implantations commerciales), urbaines (coefficient d'occupation des sols), scientifiques (climatologie) par exemple.

A l'issue d'une analyse de besoin ou d'un appel d'offre, le technicien supérieur en système d'information géographique met en place et gère un projet de SIG. Il récupère, intègre, organise et saisit les données géographiques nécessaires à l'aide de logiciels SIG, DAO/CAO.

Régulièrement, il met à jour les bases de données du SIG.

Sur demande ou selon les clauses particulières d'un appel d'offre (CCTP), il peut produire différents types de présentations des données géographiques : tableaux, graphiques, plans, cartes et modèles numériques de terrain, images satellites, images de photogrammétrie moderne, à partir d'un ou de plusieurs SIG. Il analyse les données avec les fonctions spécifiques des logiciels SIG, se livre à des traitements et des calculs pour obtenir des données complémentaires et procède à la mise en forme des données selon les types de présentation et de diffusion attendus. Le technicien supérieur en système d'information géographique exerce son activité dans des entreprises, administrations et collectivités, de taille et de secteur très différents : services techniques des collectivités, concessionnaires de réseaux, administrations de l'équipement et de l'agriculture, cabinets de géomètres, concessionnaires d'autoroutes... Le technicien supérieur en système d'information géographique travaille seul ou en équipe. Il est subordonné à un chef de service ou d'entreprise qui lui délègue la partie technique des cahiers des charges. Dans le secteur public, le technicien supérieur en système d'information géographique est rattaché à l'administration qui l'emploie. Dans le secteur privé, il s'agira de la branche ou du syndicat professionnel auquel l'employeur est affilié. Il est en contact avec de multiples interlocuteurs internes et externes : service informatique, fournisseurs de données, fournisseurs de matériels et de logiciels, clients... Le technicien supérieur en système d'information géographique travaille principalement en bureau où il utilise des outils informatiques (ordinateurs, logiciels de DAO, de SGBD et SIG, traceurs, tables à digitaliser et scanner). Il travaille sur des SIG de taille variable, de l'équipement léger d'une petite commune jusqu'à l'équipement multi-applications d'une collectivité territoriale importante, d'une grande entreprise ou d'une administration.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Acquérir des données et concevoir un projet de système d'information géographique

Analyser les besoins afin de définir les caractéristiques des informations géographiques du système d'information géographique.

Inventorier, acquérir et contrôler les données géographiques à intégrer dans le système d'information géographique.

Modéliser et structurer la base de données du système d'information géographique.

Créer et mettre à jour des informations géographiques.

Créer, gérer et diffuser des métadonnées.

2. Exploiter les données d'un système d'information géographique et diffuser des informations géographiques

Créer, gérer et diffuser des métadonnées.

Définir l'architecture du système d'information géographique (SIG).

Traiter et analyser les données du projet de système d'information géographique (SIG).

Réaliser des représentations cartographiques.

Mettre à disposition et diffuser des productions de Systèmes d'Information Géographique.

Blocs de compétences

RNCP5301BC01 — Acquérir des données et concevoir un projet de système d'information géographique

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser les besoins afin de définir les caractéristiques des informations géographiques du système d'information géographique.

Inventorier, acquérir et contrôler les données géographiques à intégrer dans le système d'information géographique.

Modéliser et structurer la base de données du système d'information géographique.

Créer et mettre à jour des informations géographiques.

Créer, gérer et diffuser des métadonnées.

RNCP5301BC02 — Exploiter les données d'un système d'information géographique et diffuser des informations géographiques

LISTE DE COMPÉTENCES

Créer, gérer et diffuser des métadonnées.

Définir l'architecture du système d'information géographique (SIG).

Traiter et analyser les données du projet de système d'information géographique (SIG).
Réaliser des représentations cartographiques.
Mettre à disposition et diffuser des productions de Systèmes d'Information Géographique.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les organismes publics (administration centrale, administrations décentralisées, collectivités territoriales) ;
- les bureaux d'études ;
- les entreprises de travaux publics ;
- les sociétés de services.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- technicien supérieur en SIG ;
- technicien supérieur en géomatique ;
- technicien géomaticien ;
- géomaticien.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 955 €
Familles professionnelles (FAP)	N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée) N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 297
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par les Unités départementales(UD) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 530 €
Selon la branche	7 440 € – 8 846 €
Prise en charge	Branches concernées
8 530 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 846 €	CPNE des Télécoms
8 759 €	CPNE Branche Caoutchouc
8 478 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 440 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	25/02/2023
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP37103

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5301/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	03/2022 – 04/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	14 249 €
Coût moyen par dossier	4 750 €
Durée moyenne	933 h
Période	09/2020 – 01/2022
Reste à charge titulaire	60 %
France compétences	33 %

